

Lettre circulaire 06/6 du Commissariat aux assurances portant refixation de certains taux techniques en assurance-vie

La présente lettre circulaire modifie le taux technique normal visé au point 2 de la lettre circulaire modifiée 98/1 pour les opérations en dollars américains et en livres sterling.

Ces taux sont dorénavant fixés comme suit :

USD	3,00% (contre 2,5% auparavant)
GBP	2,75% (contre 2,5% auparavant)

Les nouveaux taux ne peuvent être appliqués que pour les contrats conclus après l'émission de la présente circulaire.

Pour le comité de direction

Victor ROD
Directeur